

## **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de construction d'une autoroute entre  
Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! – Route 185  
par le ministère des Transports**

**Dossier 3211-05-412**

**Le 26 août 2008**



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction d'une autoroute entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! – Route 185, par le ministère des Transports, répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2003-02-19	Réception de l'avis de projet
2003-02-24	Délivrance de la directive
2007-08-10	Réception de l'étude d'impact
2007-08-29 au 2007-11-02	Consultation auprès des ministères et organismes
2007-11-09	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2008-03-04	Réception de l'addenda « Réponses aux questions et commentaires »
2008-03-25 au 2008-05-08	Consultation auprès des ministères et organismes sur les réponses aux questions et commentaires

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'inscrit dans le contexte du plan de transport du Bas-Saint-Laurent et du plan stratégique du ministère des Transports (MTQ). Ces plans visent à accroître l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux et à améliorer de façon générale la sécurité routière.

Le tronçon de la route 185 entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! fait partie d'un des tronçons de la transcanadienne qui sont appelés à être transformés en autoroute à quatre voies divisées. Il constitue un des segments du lien transcanadien parcourant le Québec d'ouest en est.

Ce projet est également soumis à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE) parce qu'il devrait bénéficier d'un financement de source fédérale ou nécessiter la délivrance d'un permis, d'une licence ou d'une autorisation fédérale.

La sécurité routière, les caractéristiques de la circulation et la continuité de l'autoroute transcanadienne constituent les principaux éléments qui justifient la nécessité d'intervenir.

Le projet couvre une distance de 40,1 km et est compris entre le km 88 à Saint-Antonin et le km 48,8 à Saint-Louis-du-Ha! Ha! Il traverse les municipalités régionales de comté de Rivière-du-Loup et de Témiscouata et dessert plus spécifiquement les municipalités de Saint-Antonin, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Honoré-de-Témiscouata et Saint-Louis-du-Ha! Ha! ainsi que la réserve indienne de Whitworth (Malécites). La superficie de terrain requise pour réaliser les travaux (autoroute, voies de desserte, échangeurs, nouveaux tronçons du parc linéaire et terrains enclavés) est de 799 ha.

Le tracé de l'autoroute 85 projeté suit généralement l'axe actuel de la route 185. Afin de maintenir des liens avec l'autoroute projetée, des échangeurs sont prévus aux intersections où les débits journaliers moyens annuels sont les plus élevés et lorsque celles-ci assurent une fonction de desserte importante. Par conséquent, selon ces critères, trois échangeurs complets, deux demi-échangeurs, un passage inférieur et des voies de desserte sont prévus de part et d'autre de l'autoroute.

Le projet prévoit le franchissement du ruisseau Castonguay et de la rivière Bleue par la construction de 8 ponts pour les chaussées de l'autoroute et/ou pour les voies de desserte. Les sentiers récréatifs (piste cyclable et sentiers de VTT et de motoneige) qui sont touchés par le projet seront réaménagés. Une traverse d'originaux est également prévue dans le secteur du ruisseau Castonguay (km 73).

Le coût total du projet est de 480 millions de dollars.

Le calendrier de réalisation du projet sera en fonction de la date d'obtention des autorisations, de la période requise pour réaliser les acquisitions, les expropriations et les plans et devis ainsi que des disponibilités budgétaires des gouvernements. Comme le projet compte plus de 40 km d'autoroute, il est raisonnable de croire qu'il sera réalisé progressivement par tronçon au cours des prochaines années.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;

- la Direction des politiques de l'air (Service de la qualité de l'atmosphère);
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère de la Sécurité civile;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère du Tourisme.

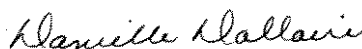
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Étude d'impact déposée au ministre du développement durable de l'Environnement et des parcs – Construction d'une autoroute entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! – Route 185 – Rapport final*, par Roche – SNC Lavalin, juillet 2007, 349 p. et 4 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Étude d'impact déposée au ministre du développement durable de l'Environnement et des parcs – Construction d'une autoroute entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! – Route 185 – Annexe cartographique*, par Roche – SNC Lavalin, juillet 2007, sans pagination;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Étude d'impact déposée au ministre du développement durable de l'Environnement et des parcs – Construction d'une autoroute entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! – Route 185 – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP*, par Roche – SNC Lavalin, juillet 2007, 25 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Étude d'impact déposée au ministre du développement durable de l'Environnement et des parcs – Construction d'une autoroute entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! – Route 185 – Résumé*, mai 2008, 27 p. et 2 cartes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 24 février 2003.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

  
**Danielle Dallaire**, Géographe, M.A.  
 Chargée de projet  
 Service des projets en milieu terrestre  
 Direction des évaluations environnementales